



MAINTENIR LES SALAIRES SAUVEGARDER LES EMPLOIS

Nous sommes dans une situation inédite, nous le savons tous. Les répercussions de la pandémie, qui de plus semble hors de contrôle, sont dramatiques. Notre Compagnie perd plus de 10 millions d'euros par jour. Les signes de reprise à court terme sont pour l'heure très faibles pour ne pas dire inexistantes. Ne nous démoralisons pas davantage avec des chiffres, nous voyons tous nos plannings réduits comme peau de chagrin tout comme les remplissages de nos vols, très impactés par les restrictions sanitaires de voyage gouvernemental.

Afin de tenir et préserver au maximum la trésorerie, la direction d'Air France a engagé avec les Organisations Professionnelles, des négociations pour l'APLD (Activité Partielle de Longue Durée) qui pourrait être mise en place à partir de janvier pour une durée allant jusqu'à fin 2022.

PRIORITÉ M.G.A

Notre position a été dès le début de chercher à négocier le maintien de notre rémunération quelle que soit notre activité, à savoir du MGA (notre minimum garanti), c'est à dire ce que nous touchons depuis avril : le traitement fixe + 85 PV (PNC CC-MC) et 96 PV (PNC LC) + primes éventuelles maîtrises.



Il est important de noter que dans l'APLD, l'entreprise n'a pas d'obligation de maintenir le MGA en se basant sur l'indemnité versée par l'état sur les jours chômés. Cela représenterait pour les PNC une perte pouvant aller jusqu'à 15 ou 20 % de salaire en fonction du nombre de jours chômés.

NB : La baisse du MGA de 10% demandé par l'Entreprise en début de négociation représenterait une économie d'environ 60 millions par an pour l'entreprise.

Au fur et à mesure des discussions, l'entreprise a entendu notre demande collégiale (appuyée et légitimée par vos nombreux retours) de maintien de 100% du MGA. Elle a cependant demandé à l'assortir d'un accord sur des modulations des compositions équipages en fonction des remplissages afin de compenser les 10% de maintien de notre MGA.

L'accord APLD qui permettra un maintien du MGA ne sera possible que parce qu'un accord compo-peq a été trouvé, l'un n'allant pas sans l'autre.

Cet accord compo-peq, rend possible une APLD sur 24 mois avec la garantie obtenue du maintien du MGA et une clause de sauvegarde des emplois.

**Dans le contexte sanitaire et aérien sinistré que nous connaissons
POUVIONS-NOUS NOUS PAYER LE LUXE DE PASSER A COTÉ ?**

RAPPEL : le régime dit « de droit commun » qui interviendrait sans APLD négociée est bien moins favorable pour l'entreprise en termes de prise en charge, mais aussi moins favorable pour les PNC en termes de revenus compte tenu du montant de l'indemnité bien moindre sur les jours chômés.

UN ACCORD COMPO-PEQ SECURISÉ ET ENCADRÉ

Il restait alors à négocier un accord qui encadre cette logique remplissage/composition d'équipage. C'est là aussi que se situe le « gros du travail » pour nous.

Nous sommes tous conscients que cet accord génère potentiellement un sureffectif pour les HST LC (et un peu moins d'activité pour le MC, le CC n'est pas concerné). **Mais nous avons conscience aussi qu'il s'agit ici d'un enjeu crucial à (moyen) terme : la pérennité de nos emplois.**

Les copies initiales n'étaient pas acceptables. L'INTERSYNDICALE SNPNC - UNSA PNC a œuvré notamment à faire coller le système aux ratios PAX/PNC de notre ACG et à veiller à ce que le nombre de passagers à bord corresponde à la réalité du vol du jour et non pas, comme l'entreprise l'entendait, en fonction des remplissages réalisés 2 mois avant.

CONCRÈTEMENT en attendant la publication du texte final :

L'accord compo-peq est à durée déterminée. Il cessera ses effets dès que l'APLD prendra fin (donc dès que nous aurons retrouvé une activité nominale), soit au plus tard fin 2022.

Sur MC, cela représente la perte du PNC supplémentaire sur les « destinations short » en A318/A319 et A320, avec l'inscription de la simplification du service dans l'accord. Une baisse drastique des réservations en classe business est constatée sur ces vols, qui constitue en période nominale l'essentiel des recettes. La composition équipage sur le futur A220 est prévue à 3 PNC.

Sur LC cela représente une modulation des compo-peq selon le remplissage prévu. La charge de travail de chaque PNC ne sera pas augmentée. De plus, nous avons réussi à exclure le 330 ainsi que les vols « Afrique » et « COI ».

Ainsi au-delà de 80% de remplissage, il n'y a pas de modification de la composition équipage actuelle. Les ajustements seront fonction des types avions et des seuils de remplissage définis.

- **Les compositions équipage seront stables à la sortie des TDS**, l'entreprise utilisera alors les réserves ou OK vol si les remplissages **devaient être revus à la hausse.**
- **En exploitation si le remplissage était revu à la baisse, il n'y aurait pas de modification à la baisse de la composition équipage par rapport à celle prévue.**

Élément primordial pour nous car c'est un garde-fou de toujours que l'entreprise avait dans son viseur :

Nous avons obtenu en négociation, le maintien du RADD payable prévu dans l'ACG actuel en cas de non-respect des compo-peq établies.

Par exemple si on part sur une rotation avec un vol aller rempli à 50 % et un retour rempli à 85%, l'entreprise doit garantir sur le retour une compo peq complète (= l'équipage doit donc partir complet). Si ce n'était pas le cas, le RADD sera payable, reportable ou accolable comme actuellement.

Ces mesures participeront à la préservation de notre trésorerie et retarderont d'autant des échéances qu'aucun d'entre nous ne souhaite affronter.

Si pour certains ces montants ne sont qu'une goutte d'eau, à titre de proportion, sachez que dès la première année cela représente plus que la masse financière de la PUA (ou plus de 2000 euros d'économie par PNC et par an).

NEXT : FINALISER L'APLD

Vous l'avez compris, cet accord compo-peq permettra d'aller vers un accord APLD qui garantira notre MGA sur 24 mois et ce quels que soient le nombre de jours chômés.

Ce système d'aide étatique négocié, primordial pour notre survie, devra permettre également des garanties sur le maintien de nos emplois. Vos délégués de L'INTERSYNDICALE PNC s'y emploient chaque jour car il y a urgence.

BREAKING NEWS :

SNPNC et UNSA PNC ont validé cet accord compo-peq tout comme le SNGAF.
Il obtient les signatures **nécessaires à sa mise en œuvre en vertu des résultats aux dernières élections et des règles de représentativité en vigueur.**

